

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Concours 'Couleurs Kerfeunteun'

Des expositions de peinture étant régulièrement accueillies depuis plusieurs années au sein de la mairie annexe de Kefeunteun, il est proposé d'y instaurer un concours annuel entre artistes ayant exposé en ces lieux lors de l'année n-1, d'en approuver le règlement et les dépenses afférentes.

La qualité et l'accessibilité des locaux de la nouvelle mairie annexe de Kerfeunteun en ont fait un lieu adapté pour l'accueil d'expositions de peintures, avec de premières expériences concluantes au point de susciter une demande régulière de la part d'artistes ou d'associations dédiées à la peinture.

L'enchaînement de ces expositions permet à présent d'imaginer un moment annuel de mise en valeur collective des œuvres et artistes exposés, sous forme d'un concours offert par la ville de Quimper qui inviterait chaque été, sur les 3 premières semaines de juillet, les artistes ou associations ayant exposé l'année précédente à présenter à nouveau quelques œuvres au public.

Ce concours prendrait le nom de « Couleurs Kerfeunteun ». Le projet de règlement ci-joint en précise les conditions d'organisation et de désignation des lauréats, récompensés par des « prix » symbolisés par la remise de cadeaux à chaque lauréat.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'instauration de ce concours de peinture, le règlement de concours et la prise en charge des frais relatifs à la remise des prix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser l'organisation du Concours « Couleurs Kerfeunteun » ;
- 2 - d'approuver le règlement correspondant ;
- 3 - d'autoriser la réalisation des dépenses qui en résultent (prix distribués, dépenses annexes...).